

Pollution lumineuse

Information et recommandations relatives aux émissions lumineuses indésirables

LA POLLUTION LUMINEUSE: QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lorsqu'une source de lumière dépasse le rayonnement de l'éclairage souhaité, il s'agit d'une source de lumière excessive qui provoque des émissions lumineuses indésirables.

Qui est-ce que cela concerne?

Tous, à partir du moment où l'on est maître d'un éclairage. Ce sont aussi bien les communes, que les entreprises et les propriétaires. Chacun peut agir à son échelle.






Quelles sources de lumière?

A l'extérieur, ce sont les lampes destinées à l'éclairage des espaces publics (routes, chemins, parkings, etc.), les lampes mettant en valeur des éléments culturels (monuments historiques, objets d'art, fontaines, etc.), les éclairages à but publicitaire ou sécuritaires de bâtiments ou dans une moindre mesure les lampes autour des maisons individuelles

A l'intérieur, ce sont les éclairages internes aux bâtiments qui restent allumés pendant la nuit (bureaux, vitrines, etc.).

Pourquoi est-il urgent d'agir?

Les conséquences de ces émissions lumineuses indésirables sont multiples :

-  Altération du cycle de vie des plantes
-  Influence sur les espèces animales (oiseaux migrateurs, animaux sauvages)
-  Effets sur l'homme (systèmes circadiens et endocriniens)
-  Gaspillage d'énergie
-  Disparition du ciel étoilé



Les chauves-souris sont fortement touchées par cette forme de pollution

Qu'est ce qui est souhaité ?

Le but n'est pas d'éliminer toutes les sources de lumière, mais de les gérer de manière efficace et moderne. Il faut veiller à ce que les sources de lumière superflues disparaissent. Un éclairage extérieur n'a ainsi sa raison d'être que s'il est nécessaire, dirigé de haut en bas, orienté uniquement sur sa cible, et que l'intensité et la durée d'éclairage soient adaptées à l'usage attendu. La bonne gestion de l'éclairage va permettre d'éviter les éclairages superflus, les pertitions de lumière et le gaspillage énergétique. Il existe diverses possibilités et technologies afin d'optimiser l'éclairage (cf. page suivante).



Que peuvent ou doivent faire les autorités ?

Il est clairement d'intérêt public d'éviter les émissions lumineuses superflues, de manière assez similaire à ce qui se fait pour lutter contre le bruit. La protection contre les émissions lumineuses découle de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Dans le cadre de ses tâches, la République et Canton du Jura prend différentes mesures comme:

- 💡 Exiger un éclairage extérieur optimisé dans le cadre des nouvelles constructions, zone à bâtir ou routes ;
- 💡 Restreindre de nouveaux éclairages de milieu naturel ou de sites particuliers (rochers, ruines) ;
- 💡 Inciter à moderniser l'éclairage public ou l'éclairage extérieur déjà en place ;
- 💡 Garantir un éclairage limité pour les manifestations et événements de plein air...

De leur côté, les communes sont amenées à prendre des mesures dans le cadre de l'éclairage public et de l'éclairage des bâtiments communaux.

Que puis-je faire en tant que privé ?

💡 Réfléchir à l'utilité d'une installation

Avant d'installer un nouvel éclairage, il faut s'assurer qu'il ne va pas agir en doublon avec une autre lampe. Il ne faut pas hésiter à démonter des lampes extérieures devenues désuètes ou inutiles. Un autre exemple consiste à déterminer si le jardin ou le devant du garage nécessite vraiment d'être éclairé.

💡 Gérer le temps d'éclairage

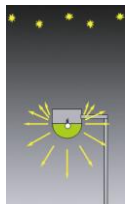
Par une minuterie : celle-ci permet de régler automatiquement l'heure à laquelle on souhaite allumer et éteindre l'éclairage (p. ex. lumière éteinte entre 22 heures et 6 heures).

Par un détecteur de mouvement : il permet d'enclencher la lumière uniquement lorsqu'une personne est à proximité. Ce système est judicieux pour les lieux peu fréquentés.

💡 **Canaliser la lumière** : il faut veiller à utiliser des techniques performantes canalisant la lumière vers le bas et vers la zone à éclairer.



Lampe 1 : perte évidente de lumière



Lampe 2 : pollution par certain rayonnement ; le cache est insuffisant



Lampe 3 : éclairage adéquat

💡 **Réguler l'intensité lumineuse** : une lampe bien réglée est une lampe performante. De plus, un réglage adéquat augmente la longévité du matériel. L'intensité modérée, voire réduite, des éclairages la nuit s'avère un bon calcul. La neige réfléchit environ 93% de la lumière, une intensité diminuée l'hiver évite les émissions lumineuses indésirables.

💡 **Isoler les sources de lumière** : une lumière bien isolée empêche les insectes d'y pénétrer, et par conséquent réduit l'impact sur la faune et sur le matériel.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Office de l'environnement JU, www.jura.ch/pollutionlumineuse

Office fédéral de l'environnement OFEV, <http://www.bafu.admin.ch/lumiere>, notamment le Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Moser 2012 « Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain »

Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE), Association de promotion de l'efficacité énergétique, www.energieeffizienz.ch

Dark-sky (Ciel-Noir), Association pour la réduction de la pollution lumineuse, www.ciel-noir.org

Société suisse des ingénieurs et architectes (sia), norme 491, <http://www.sia.ch>